



Issy-les-Moulineaux, le 3 janvier 2023

**SUPPLEMENT 3 EMTN CAFFIL 2022**

Conformément à la réglementation en vigueur, CAFFIL annonce que son Supplément N°3 au programme EMTN 2022 a été approuvé par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 janvier 2023 et qu’il peut être consulté sur son site internet : <https://caissefrancaisedefinancementlocal.fr/investisseurs/programme-emtn> (rubrique Investisseurs)